



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE

AVIS PUBLIC/ AVIS DE PROMULGATION

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Alexandra Brière-Malo, secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Sylvère, que les règlements suivants ont été adopté par le conseil municipal de Saint-Sylvère à la séance ordinaire tenue ce 4 avril 2022.

- **Règlement n° 350 ayant pour objet la politique de prévention de harcèlement en milieu de travail.**
- **Règlement n° 351 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.**

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements sur le site internet de la municipalité à www.saint-sylvere.ca ou, en personne au bureau municipal situé au 756 A rue Principale, Saint-Sylvère (QC) G0Z 1H0, sur les heures d'ouverture.

**DONNÉ À SAINT-SYLVÈRE
CE 16^E JOUR DU MOIS DE MAI 2022**



Alexandra Brière-Malo
Secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Alexandra Brière-Malo, secrétaire-Trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Sylvère et demeurant à Saint-Sylvère, certifie par les présentes, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 7 et 19 h, ce 16^E jour su mois de mai 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16^E jour su mois de mai 2022.



Alexandra Brière-Malo
Secrétaire-trésorière par intérim